

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/2016 18h30

PRESENTS : *Laurent GRANDSIMON, Annie SAGNES, Jérôme LURIE, Marie-Rose HAURINE, Laurent CAZAUX, Agnès DEMOURY, Florence MARQUE, Alain LESCOULES, Jean-Bernard CARRERE, Elisabeth POURTET et Magalie SALIS, Jean-Claude LE BORGNE.*

ABSENTS : *Hervé MARCHAND, Séverine MAURIES-LAUBERTON, Romain ESTRADE.*

Le Maire ouvre le conseil municipal et annonce que la feuille de présence va circuler.

Alain LESCOULES demande à faire une déclaration : « Nous n'avons pas été invités au goûter du 3^e âge. C'était déjà le cas l'an dernier et on nous a dit que c'était une erreur administrative, mais c'est encore pareil. Nous n'avons pas été invités non plus à la maison de retraite ou à la galette des thermes. Nous sommes pourtant élus et représentons la moitié de la population. Le conseil de ce soir présente des points obligatoires mais la situation hivernale est compliquée et nous ne savons rien sur la station, l'office de tourisme (départ prématuré du directeur qui fait l'objet, pour l'instant, de tractation pour une proposition de séparation à l'amiable) sur les thermes, l'abattoir. On nous demande juste d'entériner des décisions pour lesquelles vous n'avez pas besoin de nous. ».

A la suite de cette déclaration, les élus d'opposition quittent la salle.

Le Maire « regrette cette attitude qui est le fait d'une personne qui n'accepte toujours pas sa défaite. C'est la 2^e fois qu'un conseil ne peut se tenir, en raison du départ des élus de l'opposition.

Il y avait à l'ordre du jour des questions importantes et urgentes, et bien sûr dans les « questions diverses » auraient été abordés des points d'informations comme l'abattoir (Monsieur le Maire avait d'ailleurs prévu de faire circuler les plans du futur abattoir) et la station de ski. ».

Comme le quorum n'est pas atteint (seuls 7 élus autour de la table), le conseil municipal ne peut se tenir et M. Le Maire lève la séance.